



Donation au dernier des vivants succession

Par **Dos santos fanny**, le **30/07/2017** à **11:12**

Bonjours voila mes parents se sont fais une donation au dernier des vivant en 2006 ma maman est décédée au moi de juin 2017 j aimerais savoir comment ca ce passe apres pour mon papa que doit il faire au niveau de la succession et doit il payer une succession alors que tout a ete fais au dernier des vivant merci de vos réponses

Par **youris**, le **30/07/2017** à **12:20**

bonjour,
même avec une donation au dernier vivant, selon le montant de la succession, il faut faire une déclaration de succession au trésor public.
s'il y a des biens immobiliers dans la succession, il faut passer par un notaire car il faut un acte authentique pour effectuer les mutations immobilières.
salutations